

COMPTE RENDU

Réunion de Laboratoire

16 Juin 2011

Ordre du jour :

- *Décisions du CS de l'ENSAIT concernant les PES et le cumul des Heures Complémentaires ;*
- *Préparation de l'évaluation du GEMTEX par le comité d'orientation (30/06 – 01/07) ;*
- *Mise en place des procédures concernant l'utilisation de la capitalisation GEMTEX (sélection des sujets Master & Thèses "nouvelles thématiques", établissement de la liste pour la maintenance du matériel...);*
- *Séminaire « Identification of Centres of Excellence in Textiles » V. Koncar ;*
- *Questions diverses*

1. Décisions du CS de l'ENSAIT concernant les PES et le cumul des Heures Complémentaires :

Le Conseil Scientifique de l'ENSAIT a eu lieu le 19 Mai 2011. Les PES concernent uniquement les enseignants chercheurs.

Le CS va proposer 4 articles pour vote au Conseil d'Administration (28 Juin 2011):

- Le 1^{er} article concerne les enseignants chercheurs susceptibles d'obtenir la PES (à condition de déposer un dossier). Les enseignants chercheurs sont évalués par une instance nationale (noté A, B, ou C), en se basant sur 4 critères : publications scientifiques, encadrement des thèses, rayonnement scientifique et les responsabilités scientifiques. (A = droit à la PES ; B = droit à la PES sous certaines conditions (3A et 1C = B+ ou 2A et 2B) ; C = pas de PES) ; (l'enveloppe du ministère pour toutes les PES est d'environ 45 000 € ; si l'enveloppe n'est pas suffisante, on utilisera le budget du GEMTEX)
- L'article n°2 concerne les taux des PES. Les candidats (MdC et PU) qui ont obtenu A comme note final touchent 5000 € par an ; si ils ont A+ (4A), ils auront un supplément de 1500€, donc 6500 € ; si ils ont B+ et si il reste du budget, ils pourront avoir une PES de 3500 € dans la limite de l'enveloppement budgétaire.
- L'article n°3 : les enseignants chercheurs qui ont droit à une PES pouvaient jusqu'à aujourd'hui cumuler 50h (équivalent TD) en enseignement et des charges administratives complémentaires (comptabilisés en heures TD) pour lesquelles ils étaient payés en plus, (jusqu'à 150h TD complémentaires).

Le CS a décidé de limiter à 100h TD (enseignement + heures complémentaires). Toutes les activités du référentiel des enseignants chercheurs sont converties en heures. Toutes ces activités ne peuvent pas dépasser 100h (équivalent TD). (Avant 146h TD (50h enseignement + 96h complémentaires), maintenant, 100h TD). Une diminution qui permettra aux enseignants chercheurs de se consacrer à l'établissement de publications et l'encadrement de thèses ;

- L'article 4 : Les enseignants chercheurs qui ont une PES peuvent la convertir (en partie ou en totalité) en décharge de service d'enseignement (au coût horaire de 57.81€). Une PES de 5000 € équivaut à environ 90h d'enseignement. Mais dans ce cas là, l'article 3 n'est pas compatible.

2. Préparation de l'évaluation du GEMTEX par le comité d'orientation (30/06 – 01/07) :

Comité d'orientation : Andrew Long (spécialisé dans les composites) Stephen Russell (spécialisé dans les textiles multifonctionnels, chimie), Nadia Thalmann (spécialisé dans le virtuel, infographie...) et Pertti Nousiainen qui ne pourra pas être présent à l'évaluation.

Cette évaluation servira à améliorer le fonctionnement du laboratoire. Elle servira également à l'évaluation de l'AERES.

- 30 Juin 2011 : de 9h à 12h30 (présentation des groupes de recherche) ; de 14h à 16h (Présentation des travaux des doctorants et post doctorants) ; de 16h à 18h (visite du laboratoire) ;
- 01 Juillet 2011 : de 9h à 11h (exposition des travaux des doctorants en bibliothèque (posters,...) : homogénéité des posters ; de 11h à 12h30 : petit rapport fait par les évaluateurs.

Pour fin juillet, les évaluateurs doivent nous envoyer un rapport détaillé concernant l'évaluation du laboratoire.

Evaluation AERES prévue en 2012.

3. Mise en place des procédures concernant l'utilisation de la capitalisation GEMTEX (sélection des sujets Master & Thèses "nouvelles thématiques", établissement de la liste pour la maintenance du matériel...) :

La Capitalisation GEMTEX sera utilisée pour :

- La maintenance du matériel ;
- Le financement des masters et thèses à hauteur de 50% ;
- Embauche d'un technicien en LME et Non tissés (si possible).

Quelle procédure suivre pour le financement des masters et thèses ?

Masters : (financement de 4 masters)

Difficulté d'obtenir des thèses (maximum 1/an). A la base, les thèses servaient à renforcer les thématiques. Une thèse coûte environ 18000€ (pour 3 ans).

4. Divers :

- Le nombre de thèses baisse de plus en plus. (31 thésards à 2011) Pour pouvoir avoir plus de thèses, il faudrait plus de projets (ANR et PCRD), chose qui sera difficile d'obtenir avant fin 2011 ;
- La Commission Européenne a demandé à une agence de consulting d'évaluer tous les laboratoires et les centres de recherche Textile en Europe pour pouvoir mieux préparer le 8^{ème} PCRD et connaître si l'investissement dans la recherche Textile est intéressant.